

CONTRAT DE PRISE EN CHARGE

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
PRÉAMBULE	6
0.00 INTERPRÉTATION	6
0.01 Terminologie.....	6
0.01.01 Changement de Contrôle.....	7
0.01.02 Contrat.....	7
0.01.03 Contrat Principal.....	7
0.01.04 Force Majeure.....	7
0.01.05 Garantie d'indemnisation.....	8
0.01.06 Information Confidentielle.....	8
0.01.07 Manquement.....	8
0.01.08 PARTIE.....	9
0.01.09 Personne.....	9
0.01.10 Propriété Intellectuelle.....	9
0.01.11 Représentants Légaux.....	9
0.02 Préséance.....	9
0.03 Jurisdiction.....	10
0.03.01 Assujettissement.....	10
0.03.02 Non-conformité.....	10
a) Divisibilité.....	10
b) Disposition alternative.....	10
0.04 Généralités.....	10
0.04.01 Cumul.....	10
0.04.02 Dates et délais.....	10
a) De rigueur.....	10
b) Calcul.....	11
c) Reports.....	11
0.04.03 Références financières.....	11
0.04.04 Renvois.....	11
0.04.05 Genre et nombre.....	12
0.04.06 Titres.....	12
0.04.07 Présomptions.....	12
1.00 OBJET	12
1.01 Prise en charge de droits.....	12
2.00 CONTREPARTIE	12
3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT	12

4.00	SÛRETÉS	12
4.01	En faveur de CÉDANT	12
4.02	En faveur de CESSIONNAIRE	13
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	13
5.01	Statut	13
5.02	Capacité	13
5.03	Capacité	14
6.00	ATTESTATION DE CÉDANT	14
6.01	Contrat Principal	14
6.02	Procédures judiciaires	14
7.00	ATTESTATIONS DE CESSIONNAIRE	14
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	14
8.01	Information Confidentielle	15
8.01.01	Engagement	15
8.01.02	Fin du Contrat	15
8.02	Divulgateion du Contrat	15
9.00	OBLIGATIONS DE CÉDANT	16
9.01	Survie des obligations	16
9.02	Indemnisation	16
9.02.01	«Perte»	16
9.02.02	Portée	16
9.02.03	Procédure	17
9.02.04	Franchise	17
9.02.05	Prescription	17
10.00	OBLIGATIONS DE CESSIONNAIRE	18
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	18
11.01	Relations entre les PARTIES	18
11.02	Exécution complète	18
11.03	Recours	18
11.03.01	Choix	18
11.03.02	Aucune restriction	18
11.04	Prescription	19
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	19
12.01	Avis	19
12.02	Résolution des différends	19
12.02.01	Négociations de bonne foi	19
12.02.02	Médiation	19

12.02.03 Arbitrage	19
12.03 Élection	20
12.04 Exemplaires	20
12.05 Modification.....	20
12.06 Non-renonciation	20
12.07 Transmission électronique	20
13.00 FIN DU CONTRAT	21
13.01 De gré à gré	21
13.02 Avec préavis de CESSIONNAIRE	21
14.00 ENTRÉE EN VIGUEUR.....	21
14.01 Effet rétroactif.....	21
14.02 Vigueur immédiate	21
14.03 Vigueur différée.....	21
15.00 DURÉE.....	21
15.01 Instantanée	22
15.02 Survie	22
16.00 PORTÉE	23

SCHEDULES

PAGE

ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE LA CÉDANT	24
ANNEXE – INTERVENTION	25
ANNEXE 0.01.03 – CONTRAT PRINCIPAL.....	26

○○○○○

CONTRAT DE PRISE EN CHARGE, intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE: V1 (nom de la personne physique), (occupation), domicilié(e) et résidant au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

OU

V2 (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant sa principale place d'affaires au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal);

OU

V3 (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin;

OU

V4 (dénomination sociale), personne morale dûment constituée selon la Loi sur les (nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée), ayant son siège social au (numéro civique et nom de la rue), en la ville de (nom de la ville), province de (nom de la province), (code postal), et dûment enregistrée sous le numéro (.....) conformément à la Loi (nom de la loi sous laquelle la société par actions est enregistrée), représentée par (nom du représentant), son (titre du représentant), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'il(elle) le déclare [ou tel qu'indiqué dans la résolution de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration]];

CI-APRÈS DÉNOMMÉE «CÉDANT»;

ET: (identification du CESSIONNAIRE);

Table with 2 columns: CÉDANT, CESSIONNAIRE

CI-APRÈS DÉNOMMÉE «CESSIONNAIRE»;

ET: (identification de l'INTERVENANT);

CI-APRÈS DÉNOMMÉE «INTERVENANT»;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES «PARTIES».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) CÉDANT œuvre dans le domaine de (description du secteur d'activités);
- B) CÉDANT a conclu un contrat de (type de contrat) (ci-après identifié comme étant le « Contrat Principal ») avec INTERVENANT le (date);
- C) CÉDANT souhaite assigner tous ses droits et obligations découlant du Contrat Principal au CESSIONNAIRE, lequel à son tour souhaite assumer en totalité ces droits et obligation;
- D) INTERVENANT n'a aucune objection à une telle prise en charge;
- E) Les PARTIES souhaitent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

CÉDANT	CESSIONNAIRE

À moins d'indication contraire, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat s'interprètent comme suit :

0.01.01 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE au Contrat ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne ou entité de titres d'une telle personne morale représentant plus de CINQUANTE POUR CENT (50%) des droits de vote de cette dernière;
- b) une entente portant sur la vente ou la disposition de tout ou de substantiellement tout les actifs de la personne morale;
- c) une réorganisation de la personne morale menant au transfert des droits conférés par le Contrat d'une PARTIE à une Personne liée;
- d) une fusion impliquant la personne morale; ou
- e) l'approbation par les actionnaires de la personne morale d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.02 Contrat

désigne le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation reliée ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à la section 12.05;

0.01.03 Contrat Principal

désigne le contrat (*nom du contrat principal*) entré en vigueur le (.....) 20... entre CÉDANT et CESSIONNAIRE dont une copie est jointe à l'annexe 0.01.03 des présentes, et inclut tous les amendements et renouvellements s'y rapportant;

0.01.04 Force Majeure

désigne tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut pas se protéger ou se prémunir; cela comprend notamment et sans limiter la portée de ce qui précède : tout sinistre provoqué par la nature, épidémie, incendie, accident, guerre (qu'elle soit déclarée ou non), insurrection, émeute, acte de terrorisme, grèves illégales, arrêt ou ralentissement de travail spontané, lock-out,

CÉDANT	CESSIONNAIRE